



Travaux dans un appartement en copropriété

Par **Cathy**, le **25/09/2009** à **12:15**

Bonjour,rrrrrrNous sommes propriétaires d'un appartement en copropriété.rnUn appartement situé au RDC est inondé par des fuites. Des travaux ont été fait dans l'appartement situé au-dessus mais n'ont finalement rien donné.rnAprès le passage d'un expert, il s'avère qu'il y a une malfaçon dans la construction de l'immeuble (qui a moins de 8 ans).rnLe syndic nous a indiqué qu'il faudrait faire des travaux et casser notre salle de bain. rnMa question est la suivante : le syndic se doit-il de nous reloger pendant cette période, sachant qu'il ne nous sera pas possible d'utiliser notre salle de bain pendant la durée des travaux. De par notre vie professionnelle, il ne nous est pas possible d'arriver sur notre lieu de travail sans être passé sous notre douche.